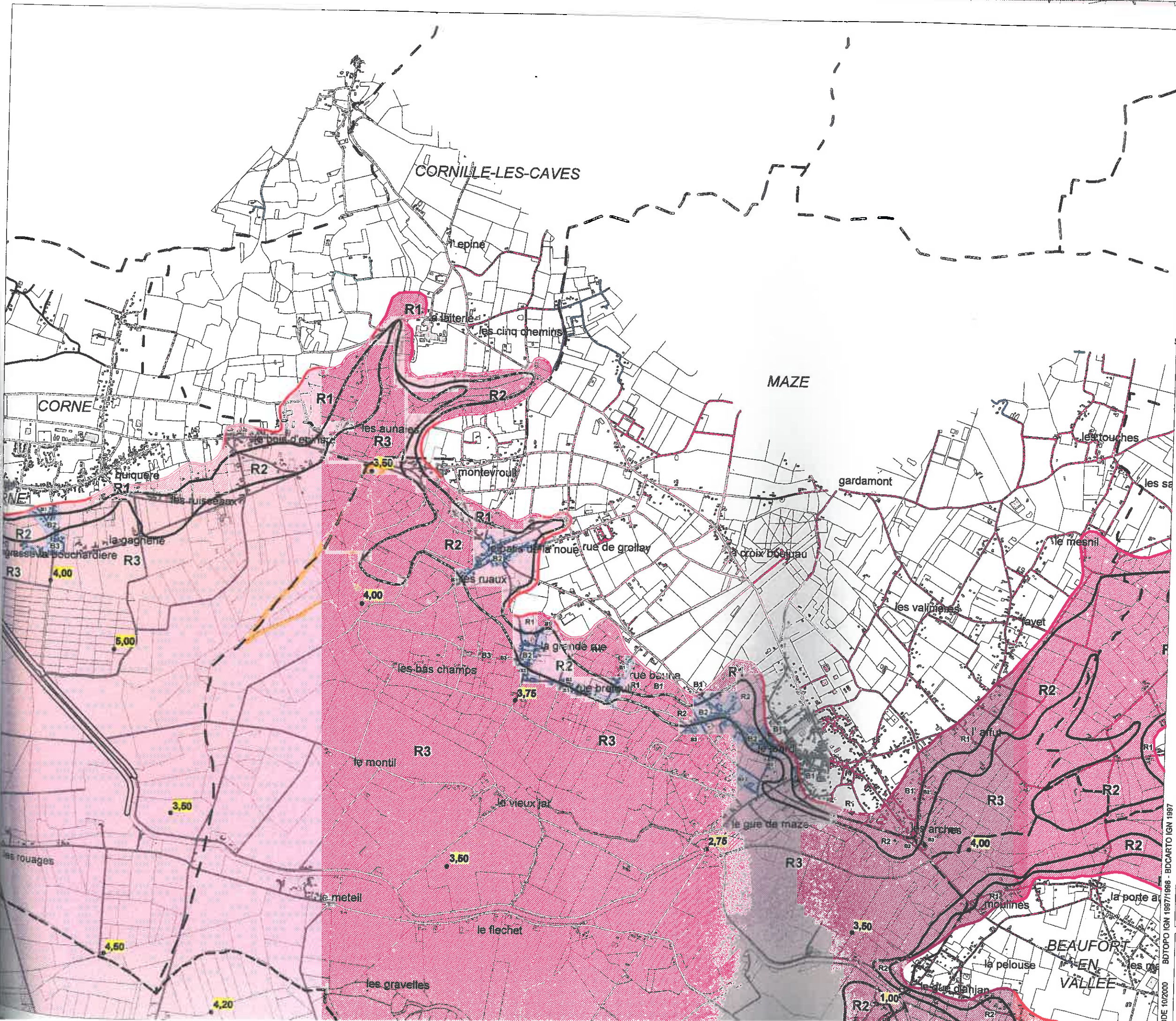


- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas dont levées
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en zone de vitesse marquée
- 23 altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale
- 1,50 profondeurs approximatives par rapport aux PHEC

- site d'étude**
- ALEA 1 - FAIBLE**
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
 - ALEA 2 - MOYEN**
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
 - ALEA 3 - FORT**
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
 - ALEA 4 - TRES FORT**
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

N
Echelle 1/25000



IDE 10/2000 BDTOP IGN 1987/1988 - BDCARTO IGN 1987

CP